



ORDRE DES
TECHNOLOGUES PROFESSIONNELS
DU QUÉBEC

Pour publication immédiate

COMMUNIQUÉ – APPEL DE CANDIDATURES

Destinataires :	À tous les technologues professionnels
OBJET :	APPEL DE CANDIDATURES – MEMBRES DU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE
Date :	10 décembre 2019

L'Ordre des technologues professionnels est à la recherche de membres pour siéger au comité d'inspection professionnelle. En particulier, les membres œuvrant dans les domaines suivants sont invités à présenter leur candidature :

- Orthèses – prothèses
- Inspection de bâtiments, en particulier inspection préachat

L'inspection professionnelle constitue un rouage essentiel du dispositif de contrôle prévu au *Code des professions* pour tous les ordres professionnels du Québec. Elle a pour but de procurer au public la sécurité à laquelle il est en droit de s'attendre de la part de tous les technologues professionnels. La rigueur et la fréquence des contrôles de l'inspection professionnelle de l'Ordre des technologues professionnels du Québec permettent à chaque technologue professionnel de mériter cette confiance.

À l'Ordre des technologues professionnels du Québec, ce comité est formé de dix technologues professionnels nommés par le Conseil d'administration de l'Ordre parmi les technologues professionnels ayant exercé leur profession depuis au moins cinq ans. L'inspection à proprement parler est, quant à elle, confiée à des inspecteurs qui sont recrutés parmi les technologues professionnels de l'Ordre.

Le comité d'inspection professionnelle a pour mandat de surveiller l'exercice de la profession des T.P. et procède notamment à la vérification de leurs dossiers, livres, registres, médicaments, poisons, produits, substances, appareils et équipements relatifs à cet exercice ainsi qu'à la vérification des biens qui leur sont confiés par leurs clients. Il s'assure également de leur compétence et de la conformité de leur pratique avec les lois et règlements en vigueur.



ORDRE DES
TECHNOLOGUES PROFESSIONNELS
DU QUÉBEC

Critères d'éligibilité

- Être inscrit au tableau de l'Ordre depuis au moins cinq ans;
- Ne pas avoir fait l'objet d'une sanction disciplinaire, ni d'aucune décision du Conseil d'administration en application de l'article 55 du *Code des professions*;
- Faire preuve d'initiative, d'autonomie et de jugement;
- Faire preuve d'assiduité, d'intégrité et de discrétion;
- Posséder des aptitudes pour les relations interpersonnelles;
- Démontrer des habiletés à analyser et synthétiser les faits observés;
- Être en mesure de vous déplacer au Québec à l'occasion et détenir un permis de conduire valide;
- S'engager à suivre des activités de formation à la demande du conseil d'administration;

Disponibilité

Le membre du comité d'inspection professionnelle est appelé à participer à 6 à 8 réunions par année. Des jetons de présence sont attribués pour la participation à ces réunions.

Ces réunions se tiennent les vendredis au siège social de l'Ordre. À défaut de pouvoir être présent en personne, le membre peut se joindre à la réunion via conférence téléphonique.

En prévision de ces réunions, le membre du CIP doit prévoir du temps pour l'analyse des dossiers.

Le membre du CIP pourrait également être appelé à participer à la création ou la mise à jour de formulaires ou d'autres outils utilisés en inspection professionnelle.

Candidature

Pour soumettre votre candidature, veuillez compléter le formulaire ci-joint, y joindre votre curriculum vitae ainsi qu'une lettre de motivation et nous retourner le tout par courriel aux coordonnées indiquées sur le formulaire **avant le 13 janvier 2020.**



ORDRE DES
TECHNOLOGUES PROFESSIONNELS
DU QUÉBEC

APPEL DE CANDIDATURES
MEMBRES DU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE DE L'ORDRE DES TECHNOLOGUES
PROFESSIONNELS DU QUÉBEC

Critères de sélection :

- Être inscrit au tableau de l'Ordre depuis au moins cinq ans;
- Ne pas avoir fait l'objet d'une sanction disciplinaire, ni d'aucune décision du Conseil d'administration en application de l'article 55 du Code des professions;
- Ne pas siéger à titre d'administrateur de l'Ordre;
- Avoir une bonne connaissance de la réglementation de l'Ordre et des bonnes normes de pratique;
- Être doté d'un excellent sens du jugement;
- Faire preuve d'impartialité et de discrétion;
- S'engager à suivre des activités de formation sur recommandation des représentants de l'Ordre.

Informations additionnelles :

- Le comité d'inspection professionnelle tient 6 à 8 réunions par année.
- Du temps de préparation pour l'analyse des dossiers en vue des réunions est à prévoir.

Je soussigné(e), pose ma candidature comme membre du comité d'inspection professionnelle de l'Ordre des technologues professionnels du Québec

Nom

Prénom

No de permis

Date d'inscription au tableau de l'Ordre

Signature

Date

Retourner, accompagné d'un curriculum vitae et d'une lettre de motivation à :

hmichel@otpq.qc.ca

au plus tard le 13 janvier 2020